

Madame, Monsieur,

80

Voici ma contribution à l'enquête publique :

17 FEV. 2025

En consultant les documents, la fiche DUMÉE indiquait : « la façade sur rue est à préserver ». Cette note officielle démontre bien que le bâtiment n'a pas un grand intérêt architectural.

Comment réhabiliter un tel bâtiment quasiment en ruine avec toutes les normes actuelles imposées et surtout cout exorbitant la commune devra supporter.

Il est temps de reconsidérer cette bâtisse qui n'a guère d'intérêt dans cette rue et qui n'a pas trouvé de porteur projet validé par la ville.

Nemours a besoin aussi de logements neufs en centre-ville pour le redynamiser. Le projet de la SEM de Fontainebleau qui a l'habitude de collaborer avec les collectivités territoriales reprend l'écriture architecturale de la façade du foyer.

Quant à la future médiathèque qui verra ainsi s'agrandir l'actuelle bibliothèque en conservant la façade et l'esprit du bâtiment, c'est judicieux et bénéfique pour ma commune.

Tout se bla bla et polémique colportées ces dernières semaines lorsque je me promène en Ville sont d'un bas niveau.

Cordialement

Anne Tourette au Champ de Mars à Nemours depuis 27 ans

Nous résidons à Nemours et avons tenu un commerce en centre-ville pendant plus de 30 ans.

81

Nous marchons souvent dans Nemours et passons régulièrement dans cette rue du Docteur Dumée pour nous rendre au Champ de Mars.

Il faut avouer que cet ancien Foyer n'est plus de son temps. C'est affreux. Quand on regarde coté cour, on voit bien qu'il est sérieusement abimé.

Nous soutenons le projet de la Ville car celui-ci va apporter de la vie dans cette rue avec des logements neufs et il n'y en que très peu en centre-ville et la population augmente.

De plus, les habitants consommeront chez les commerçants voisins. C'est important.

Et puis, garder l'esprit de la façade est très bien.

17 FEV. 2025

.Mme CHARPY MATHILDA.....Nemours

Le _____ à _____ heures _____

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), _____ déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Tourner la page
SVP.



82

Nous résidons à Nemours et avons tenu un commerce en centre-ville pendant plus de 30 ans.

Nous marchons souvent dans Nemours et passons régulièrement dans cette rue du Docteur Dumée pour nous rendre au Champ de Mars.

Il faut avouer que cet ancien Foyer n'est plus de son temps.

C'est affreux. Quand on regarde coté cour, on voit bien qu'il est sérieusement abimé.

Nous soutenons le projet de la Ville car celui-ci va apporter de la vie dans cette rue avec des logements neufs et il n'y en a que très peu en centre-ville et la population augmente.

De plus, les habitants consommeront chez les commerçants voisins. C'est important.

Et puis, garder l'esprit de la façade est très bien.

17 FEV. 2025

M. CHARPY BERNARDNemours

83

Mme JEANNE PAPA 14 rue du Docteur Dumée -

La catastrophique expérience de Villa Louise devrait aller à la Mairie - Elle représente en effet :

- (A) Un fiasco du point de vue des ventes de logements neufs (indice d'un marché en régression)
- (B) Un problème écologique : la bétonisation du secteur a modifié l'équilibre du terrain et provoqué l'inondation des caves voûtées.

Sur une territoire inondable comme la ville de Nemours ce projet est IRRESPONSABLE -

- (C) Une source de nuisances sonores, de pollution et de résonance à cause de parkings au RDC - L'entreprise a été contrainte d'abattre les murs préliminaires et de placer des gâbles en amplifiant les problèmes.

Or, ces mêmes problèmes pourraient se reproduire à chaque nouveau projet en centre ville -

A la lumière de cet exemple, si le projet de la SEM pour le Foyer perd toute sa crédibilité, le projet est très impactant sur l'ensemble du tissu ancien du centre historique →

4 bâtiments de la petite rue Dumée
(en sens unique, piétonne et agréable ballade qui relie l'église au marché de part et d'autre du Loug)

4 bâtiments = 4 immeubles fondations
(quelle profondeur en zone inondable?)
= bétonisation massive
= acte IRRESPONSABLE
= effacement du tissu historique
(Où sont les ABF?)

————— P.

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

(84)

Etant une admiratrice de Nemours pour garder le caractère historique de Nemours avec son château, ses cahaux, le projet va détruire le charme de la ville qui reprendra vie après le choc de 1945 et ces nombreux arrivants dynamiques, joyeux et volontaires - Pourquoi ne pas rénover au lieu de détruire ?

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

le Foyer Dumée servait autrefois à des associations et à des services, le PLU actuel indique que ça doit être encore le cas, les habitants ont besoin de locaux de ce type là. Ne changez pas le PLU.

GAUTARD.JP.

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

M/BARTOLOMEO EZIO 77 140 Nemours.

la pharmacie fait partie de Nemours

il ne faut pas Toucher, ainsi que le foyer

87

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

je souhaite garder les
bâtiments actuels que j'ai
toujours connu, les réhabiliter
j'habite Nemours depuis 1981
et j'adore Nemours

André STARZYŃSKI 27 Rue

Shubly

des prés
Nemours

88

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Voulez vous. Madame le faire transformer
Nemours en ville docteur?



Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

89
Parce que ce sont des richesses plutôt les anciens bâtiments

les constructions nouvelles ne servent qu'à enrichir les promoteurs -

Mme ANDRE
—
—

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

90
Madame La Mairesse, Votre projet m'a posé le problème de se retrancher ici, car trop de population pour celle-ci et plus la rue piétonne ne pourra plus exister avec les véhicules de habitations gémissant. Vous ne voyez que le côté financier et rien d'autre.

—
—

91

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Le Foyer le réhabilite'

la bibliothèque en école de musique ou autre

la pharmacie, emblème de Nemours depuis des décennies

le Moulin patrimoine à sauvegarder

Mme LAURENT Sylvie née FERREBOEUF
née à Nemours en 1962

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

92

Pourquoi rayer l'histoire, la culture de notre ville, je trouve vraiment pas logique le projet, d'autant plus que la population n'est pas au courant
je suis vraiment contre

